



association  
coopérative  
d'économie  
familiale  
de l'estrie

mbre de F.N.A.C.Q.

604 M

Sherbrooke, le 6 mars 1991

Commission sur l'Avenir politique  
et constitutionnel du Québec  
Secrétariat de la Commission  
690, Grande Allée Est, 3e étage  
Québec (Québec)  
G1R 2K4

COMMISSION SUR  
L'AVENIR DU QUEBEC

'91 MAR 11 11:10

RECEU

Mesdames,  
Messieurs,

Nous vous faisons parvenir ci-joint, un document présentant notre position sur l'avenir du Québec.

Nous ne prétendons pas vous adresser ici un mémoire très étoffé, le temps et les moyens nous manquent, mais cette position a été adoptée à l'unanimité par les membres de notre Conseil d'Administration. Elle a ensuite été acheminée à nos 150 membres (individus et organismes) et la majorité de ceux-ci l'ont approuvée.

Nous espérons donc que notre démarche pourra vous intéresser et nous sommes à votre entière disposition pour de plus amples informations.

*Ghislaine Beaulieu*

GB/lc

Ghislaine Beaulieu  
Coordonnatrice

**POSITION DE L'ACEF-ESTRIE**  
**CONCERNANT L'AVENIR DU QUÉBEC**

L'ACEF-Estrie existe depuis 1972. Elle veille à la défense des droits et des intérêts des consommateurs/trices à faible et moyen revenus.

Durant toute cette période, l'ACEF a toujours participé aux enjeux majeurs de la société québécoise. Sa participation est maintes fois sollicitée pour connaître sa pensée sur les questions sociales, économiques et même politiques. De toute son histoire l'ACEF n'a jamais accepté de prendre position sur une question en étant associée à une organisation politique quelconque. L'ACEF étant une organisation de masse, elle est redevable à ses membres et ne tient pas à s'associer à une organisation politique.

Ceci étant précisé, cela n'empêche pas l'ACEF de se prononcer, sans partisanerie, sur la question de l'Avenir du Québec. Celle-ci a l'habitude de participer à des commissions parlementaires. Elle l'a fait à maintes reprises.

Serrée par le temps et les événements, elle n'a pu se faire entendre à la Commission parlementaire sur l'Avenir du Québec. Il en est de même pour sa Fédération (La Fédération Nationale des Associations de Consommateurs/trices du Québec, la FNACQ). Malgré cette conjoncture, l'ACEF-Estrie tient à faire savoir à la population ainsi qu'aux commissaires, sa position concernant l'avenir du Québec, d'autant plus qu'aucun groupe de défense des droits des citoyens/ennes du Québec n'était représenté à la Commission Bélanger Campeau.

Cette présente communication n'a pas la prétention d'être un mémoire en bonne et due forme, mais il représente la position officielle de l' ACEF-Estrie sur la question.

**Cette position se résume en trois étapes importantes:**

1. L'ACEF-Estrie est d'accord avec la souveraineté du Québec.
2. L'ACEF est d'accord pour définir un projet d'orientation politique et constitutionnelle du Québec sur lequel la population sera largement consultée.
3. L'ACEF tient à ce que la décision finale de la nouvelle constitution du Québec soit soumise en termes clairs par le moyen d'une consultation référendaire, à la volonté démocratique de la population québécoise.

## PREMIERE ÉTAPE:

L'ACEF-Estrie est d'accord avec la souveraineté du Québec. Elle ne précise pas d'échéance tout en soulignant qu'un travail important doit se faire d'ici peu.

L'ACEF trouve important que ce soit la population qui se prononce par voie de référendum sur ce principe: oui ou non, sommes-nous prêts à travailler à bâtir un projet de souveraineté pour le Québec?

L'ACEF répond oui à la question. Celle-ci croit que le Québec possède tout le potentiel et la compétence pour se réaliser comme pays et comme peuple, qu'un Québec souverain a plus de chance de bien traiter ses citoyens/ennes qu'en demeurant dans un Canada divisé, de plus en plus coûteux et presque ingouvernable. Nous n'avons qu'à penser à tous les coûts des dédoublements provincial et fédéral, à toute cette perte d'énergie des consommateurs/trices qui essaient de se retrouver dans les juridictions fédérale-provinciale en matière de consommation.

De plus, l'ACEF évalue qu'en matière de protection des intérêts des consommateurs/trices, il serait moins complexe d'agir face à un seul pallier de gouvernement. Notre pouvoir de pression serait plus fort, et nous aurions davantage de possibilités de défendre nos droits. À titre d'exemple, nous n'avons qu'à penser à la loi interdisant la publicité pour enfants. Cette loi est typiquement québécoise et unique en Amérique du Nord.

## DEUXIEME ÉTAPE:

Définir un projet d'orientation politique et constitutionnelle du Québec sur lequel la population sera largement consultée.

Une vaste consultation devra se tenir afin de définir clairement la nouvelle structure et le nouveau fonctionnement de la société québécoise et ce, en dehors de toute partisanerie.

De cette consultation devra résulter un projet de constitution largement connu et débattu.

Du point de vue de l'ACEF-Estrie, voici à quoi devrait ressembler le Québec souverain au niveau de la consommation et des conditions de vie:

- Lutter contre la pauvreté partout au Québec: faire en sorte que chaque citoyen/enne atteigne et conserve un état de bien-être, grâce à la satisfaction légitime de ses besoins: se nourrir, se loger, se vêtir, se transporter, s'éduquer, s'informer, se divertir, se défendre et promouvoir ses valeurs ainsi que

d'accomplir un travail rémunéré lui permettant d'assumer ses responsabilités familiales et sociales;

- Garantir des prix accessibles des aliments de base produits au Québec et des services publics ;
- Donner davantage de pouvoir aux citoyens/ennes: pouvoir se prononcer sur les grandes questions par voie de référendum et non seulement à coups de sondages;
- Implanter une politique de plein emploi en respectant les régions;
- Ajuster la fiscalité en fonction de la progressivité des revenus et non par de nombreuses taxes injustes pour les petits revenus; abolir les abris fiscaux des compagnies et des ménages à revenus élevés;
- Développer de nouvelles pratiques judiciaires plus justes et équitables pour les pauvres et les femmes;
- Rapatrifier l'ensemble des pouvoirs économiques, politiques et judiciaires du Canada au Québec; ceci inclut évidemment les pouvoirs du Ministère des Consommateurs et Sociétés, à l'Office de la Protection du Consommateur;
- Supporter un mouvement consommateur fort (avec pouvoirs de poursuite), davantage financé et implanté dans toutes les régions du Québec;
- Adopter des mesures décourageant le gaspillage de notre société de consommation et favoriser toute initiative de conservation et de récupération.

**Selon l'ACEF, la nouvelle constitution proposée à la population québécoise doit garantir les principes suivants dans un but de justice sociale:**

1. Une société qui lutte contre la pauvreté ( pas contre les pauvres !!! ) ;
2. Une société qui donne plus de pouvoirs économiques, politiques et judiciaires aux consommateurs/trices;
3. Une société qui combat le gaspillage et protège son environnement;
4. Une société davantage démocratique et consultative sur ses enjeux importants;
5. Une société qui impose plus équitablement ses mieux nantis.

### TROISIEME ÉTAPE:

Que la décision finale de la nouvelle constitution du Québec soit soumise en termes clairs par le moyen d'une consultation référendaire, à la volonté démocratique de la population québécoise.

### CONCLUSION

L'ACEF croit qu'en procédant ainsi, nous garantissons que le projet de créer un pays souverain appartienne à l'ensemble de la population, projet dont celle-ci s'emparera pour le faire sien, et non pas celui des élites politiques et économiques.

Le C.A. de l'ACEF-Estrie